

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Cégep de Saint-Félicien

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Saint-Félicien s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Un comité visiteur a analysé le rapport d'auto-évaluation préparé par le Cégep et effectué une visite à Saint-Félicien le 21 avril 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission tient à remercier le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse du rapport d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors de la visite au Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Le rapport d'évaluation se termine par une appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité se composait de M. Louis Roy, commissaire, et de M^{me} Élisabeth Pelletier-Grandbois, enseignante en TESG au Cégep de Rivière-du-Loup. M. Richard Simoneau, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Description du programme

Le Cégep de Saint-Félicien a été fondé en 1971. Il est l'un des quatre cégeps de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Sa population, à l'automne 1993, était d'environ 1 300 étudiants à temps complet, dont 45 % au secteur technique. Le Collège offre trois DEC préuniversitaires, cinq DEC dans le secteur technique et près d'une dizaine de programmes d'AEC.

Le programme d'AEC en TESG fut offert à un groupe de 17 étudiantes autochtones inscrites à temps complet entre janvier et septembre 1994 dans le cadre d'un achat de services de formation par un ministère fédéral. Une équipe de six enseignantes chargées de cours donna la formation. Le programme avait déjà été dispensé une première fois à un autre groupe autochtone trois ou quatre ans auparavant, dit le Collège. Ce dernier projette de l'offrir à nouveau, à temps complet, à un autre groupe autochtone, d'ici quelques mois. De même, le programme pourrait éventuellement être donné à temps partiel dans la ville de Saint-Félicien.

Les résultats de l'évaluation du programme

La Commission considère que la mise en oeuvre du programme par l'établissement est problématique. Elle a pu constater l'existence de problèmes majeurs relativement à la cohérence, aux ressources humaines affectées au programme et à certains aspects de son efficacité.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

C'est à la demande du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration que le programme fut offert par le Collège à un groupe de 17 femmes autochtones de la réserve de Mashteuiatsh où l'on projetait

d'ouvrir une garderie. L'équipe responsable des activités de formation eut recours à diverses mesures pour tenter de connaître les caractéristiques socio-culturelles et les attentes de la clientèle.

Le contenu des activités fut essentiellement axé sur les besoins de travail en garderie – encore qu'il y ait eu une partie de stage en milieu familial. Le programme reposait donc sur une perception plutôt restrictive des différents besoins en services de garde et des diverses tâches de l'éducatrice.

La Commission *suggère* en conséquence au Collège de se doter de mécanismes d'identification des besoins de formation en services de garde.

Par ailleurs, les résultats de l'intégration des personnes diplômées au marché du travail furent mitigés. Sur les huit diplômées du programme, quatre ont travaillé dans des services de garde, dont une à temps complet.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

L'analyse des plans de cours décrits dans le rapport d'auto-évaluation démontre que l'on n'a pas planifié l'atteinte de certains objectifs prévus dans les plans cadres.

L'ordonnancement des activités d'apprentissage aurait dû être plus soigné. Ainsi, dix cours furent dispensés durant la première étape de quinze semaines, ce qui est particulièrement lourd. Le *Séminaire d'intégration*, normalement offert en fin de programme, a été dispensé avant la tenue du stage. Ce stage a lui-même été interrompu durant un mois au principal endroit où il était donné, puis a été changé de lieu. La Commission estime qu'une telle discontinuité a sûrement été nocive.

La durée de la formation – moins de neuf mois – apparaît plutôt mince compte tenu du grand nombre de cours offerts (seize). La décision du Collège d'offrir aux étudiantes un supplément de formation en français correctif et en méthodes d'apprentissage est un élément positif, mais elle entraîne une surcharge du programme. La Commission *suggère*, en conséquence, au Collège d'offrir de telles activités, le cas échéant, avant le début du programme lui-même.

Le rapport indique que les enseignantes utilisèrent en certains cas les heures réservées aux cours pour aider les étudiantes à réaliser leurs travaux personnels. Cela les empêcha quelquefois de dispenser l'ensemble de la matière décrite au plan de cours. De plus, plusieurs plans de cours présentent eux-mêmes d'importantes lacunes, notamment au sujet de la pondération. La Commission invite donc le Collège à appliquer fermement deux mesures envisagées à ce chapitre dans le rapport : adoption par le Service de l'éducation des adultes d'une procédure favorisant mieux la planification et la vérification des exigences de travail; collaboration entre le conseiller pédagogique et les enseignantes pour la préparation des plans de cours.

Les divers aspects examinés dans ce chapitre amènent la Commission à recommander au Cégep de prendre les mesures appropriées pour assurer l'atteinte des objectifs des cours et une meilleure adéquation de ces derniers aux objectifs du programme; elle recommande également de planifier la formation pour s'assurer du respect de la pondération des cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques employées par les enseignantes furent assez peu variées : exposés magistraux, discussions en groupe et quelques cours avec présence des enfants.

Le Collège s'est efforcé de fournir de bons services de conseil et d'encadrement aux étudiantes. Une personne veillait spécifiquement à cette tâche quelques heures par semaine. Un conseiller pédagogique bénéficia d'une formation sur les caractéristiques des cultures autochtones et en fit profiter les enseignantes du programme. Grâce à de telles connaissances, le personnel put mieux adapter ses comportements et ses communications aux besoins de la clientèle.

Par contre, on n'accorda que très peu de temps – deux heures et demie – pour préparer les étudiantes à leur stage de formation.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Le programme fut organisé et lancé très rapidement. Le Service de la formation continue procéda à l'embauche des enseignantes en tenant compte de ces contraintes. Une seule enseignante fut appelée à dispenser neuf des seize cours du programme, dont cinq en même temps à la première session. Les enseignantes, peu expérimentées pour la plupart, préparèrent leurs cours sans pouvoir profiter d'une supervision et d'échanges suffisants.

Les enseignantes ne maîtrisaient pas toujours bien les objectifs et le contenu des activités de formation. Le Collège estime lui-même (p. 56 du rapport) qu'il conviendrait, le cas échéant, de recruter quelques ressources plus spécialisées pour l'offre de certains cours.

La Commission recommande au Cégep d'appliquer des mesures envisagées dans son rapport au chapitre de l'embauche du personnel enseignant, c'est-à-dire : le recours à un comité de sélection pour l'embauche; l'engagement de plus d'une personne pour dispenser la majorité des activités; au besoin, l'offre d'une formation en pédagogie aux personnes engagées.

Toutes ces mesures devraient permettre à l'équipe d'enseignantes de mieux s'approprier les objectifs et le contenu du programme.

Par ailleurs, les lieux choisis pour la tenue du stage – des garderies familiales en majorité – n'avaient pas les caractéristiques propres à favoriser pleinement l'atteinte des objectifs de formation du programme, par exemple, le nombre d'enfants les fréquentant était insuffisant. Les ressources humaines affectées à l'organisation du stage laissaient à désirer. Un trop grand nombre d'étudiantes étaient regroupées dans un seul et même lieu de stage. De plus, le fait que l'enseignante dispensant la majorité des cours ait été en même temps superviseuse du stage, propriétaire du principal service de garde utilisé, et éducatrice-guide dans ce service, ne satisfaisait pas aux normes souhaitables pour la formation des étudiantes.

En conséquence, la Commission recommande au Cégep de s'assurer de la disponibilité d'un nombre suffisant de milieux de stage de qualité et de la possibilité d'y effectuer une supervision adéquate.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Les mesures de recrutement et de sélection retenues pour le programme tenaient compte du fait qu'il s'agissait d'un contrat d'achat de services de formation par un ministère fédéral. La Commission invite le Collège, si l'expérience se répète, à déléguer un conseiller pédagogique sur le comité responsable de la sélection des étudiantes.

Les mesures d'intégration des étudiantes employées par le collège (rencontre collective préalable, rencontres sociales) étaient adéquates.

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages utilisés dans le programme étaient plus ou moins définis et variaient de manière significative d'un cours à l'autre, les enseignantes ne partageant pas la même conception de l'évaluation des apprentissages. Ils ne permettent pas d'établir que les activités d'évaluation assurent rigueur et équité et que la note de passage témoigne de l'atteinte des objectifs visés. Une faible place était accordée à l'évaluation formative.

La Commission recommande au Collège de resserrer les pratiques d'évaluation dans ce programme et de s'assurer que les enseignantes disposent de connaissances suffisantes en évaluation des apprentissages.

Les taux de réussite des cours sont fort élevés (entre 80 % et 100 %) alors que le taux de terminaison du programme l'est bien moins : huit diplômées sur dix-sept. Ces taux paraissent plus ou moins probants, considérant notamment le jugement qui précède sur les modes et instruments d'évaluation employés.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Le programme a été offert par un établissement ne dispensant pas le DEC et comptant une expérience très limitée dans le domaine considéré. La Commission *suggère* au Collège, le cas échéant, d'investir davantage dans les mécanismes de gestion du programme et particulièrement dans la planification des activités et les communications entre les personnes associées à son fonctionnement.

Conclusion

La Commission reconnaît que le Cégep a voulu offrir ce programme pour répondre à une demande de formation bien identifiée et que cela s'est fait dans des circonstances difficiles. La mise en oeuvre en a grandement souffert. Pour cette raison, la Commission estime que le Cégep se doit d'apporter des corrections pour répondre aux recommandations formulées dans ce rapport et ainsi redresser la situation du programme, car le Cégep ne devrait plus offrir ce programme dans les conditions qui prévalaient au moment de l'évaluation. Au besoin, le Collège devrait se concerter avec d'autres établissements collégiaux de la région détenant l'expertise requise dans le domaine des TESG.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport d'évaluation du programme, le Collège a transmis à la Commission un état de situation comportant des actions réalisées, des engagements devant s'accomplir dès l'automne 1995 et une stratégie d'actions échelonnées jusqu'au printemps 1996.

Le Collège a déjà posé plusieurs gestes pour améliorer son programme. Il a établi l'entente nécessaire pour assurer sa participation aux comités de sélection dans les programmes de formation à temps plein du ministère du Développement des Ressources humaines Canada (DRHC) répondant ainsi à l'invitation de la Commission à consolider l'efficacité du programme. Relativement à la cohérence du programme, le Collège indique qu'il s'est doté d'une nouvelle politique d'évaluation des apprentissages et qu'il dispose d'outils pour aider les enseignants à préparer leurs plans de cours. En outre, il offre désormais, en début de formation, des cours hors programme de français correctif et de méthodes d'apprentissage. De plus, le Service de formation continue a mis sur pied dès la session d'automne 95 des comités de sélection lors de l'engagement des chargés de cours répondant à la recommandation formulée au chapitre de l'adéquation des ressources humaines. Enfin, relativement au même critère, le Collège a conclu une entente avec une garderie de Saint-Félicien pour assurer un lieu de stage aux élèves du programme. D'autres démarches sont en cours pour ajouter d'autres lieux de stage notamment à Dolbeau et à Roberval.

Au chapitre des engagements, le Collège indique qu'il entreprendra des démarches avec le Cégep de Jonquière afin que la conseillère pédagogique responsable du programme puisse suivre une session de perfectionnement en services de garde et échanger sur l'ordonnancement des activités de formation du programme. De plus, le Service de formation continue et le Service des ressources humaines collaboreront à se doter d'une banque de candidats dans les domaines de formation de

l'AEC en TESSG. Enfin, le Service de formation continue s'engage dès l'automne 95 à offrir à tous les professeurs une activité de perfectionnement reliée aux modes et instruments d'évaluation.

Le Collège s'est engagé à fournir au printemps 1996 à la Commission des informations additionnelles concernant d'autres améliorations apportées au programme en réponse aux recommandations et aux suggestions du présent rapport.

La Commission reconnaît que les engagements présentés par le Collège ouvrent la voie à une amélioration tangible de la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle attendra en temps opportun un rapport faisant état des progrès réalisés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président